

SOMMAIRE

- 1-2 Éditorial
- 4 Gala de reconnaissance 2006
- 6 NÉGOCIATIONS
 - Offres patronales
 - Nos demandes
- 10 Pédagogie universitaire
- 10 Collège électoral

L'UNIVERSITÉ LAVAL : TOUJOURS UNE GRANDE UNIVERSITÉ GRÂCE AU TRAVAIL SOUTENU DE L'ENSEMBLE DE SES ENSEIGNANTS

Les chargés de cours sont présents à l'université pour y rester encore longtemps. Ils font partie de plein droit des structures académiques et leur intégration est un gage d'avenir pour l'université québécoise. Plusieurs considèrent l'apport des chargés de cours à la formation comme désormais indispensable. Il représente, en effet, une richesse pour les nouvelles générations d'étudiants.

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Un déficit non négociable

Un déficit accumulé à l'Université Laval? Oui. Notre université, à elle seule, a accumulé un déficit de plus de la moitié de l'ensemble des universités québécoises. Avec un surplus de 3,9 millions de dollars en 1995, notre université est passée à un déficit accumulé d'environ 124 millions de dollars en 2006. Trouvez l'erreur. Est-ce utile de trouver les coupables? Non. Dans la mesure où l'employeur admet que nous n'en sommes pas les responsables. Ce qui est effectivement le cas. Surprenant? Pas vraiment. Nous avons historiquement toujours été en rattrapage sur nos confrères et consœurs des autres universités et sur nos collègues enseignants d'ici. Dur de rattraper un paquebot à la nage. Pourtant, nous donnons plus de 40% des cours au 1^{er} cycle tout en contribuant de façon significative aux 2^e et 3^e cycles, et tout cela, avec environ 8% de l'ensemble de la masse salariale de l'enseignement et de la recherche à l'Université Laval. Message à la THA (Très Haute Administration) pour une saine « gestation »: difficile pour nous de faire une meilleure contribution à une saine gestion. Un déficit à l'Université Laval? Oui. La facture aux chargés de cours. Jamais. Onc pour les cruciverbistes. Niet en verlan ça donne quoi? On a beau se battre pour notre intégration à l'Université, ça ne se fera pas sur le dos de la précarisation de notre portefeuille. Un accommodement raisonnable? Rien en deçà d'un traitement équitable. Mgr de Laval, priez pour nous, car nous savons ce que nous voulons.

Quelques chiffres qui parlent

La THA a déjà reproché au SCCCUL de mal connaître le profil de ses membres. Par la bouche d'un sondage, effectué en octobre 2006 auprès de nos 2 010 chargés de cours, nous vous répondons ceci:

- 6 membres sur 10 sont des chargés de cours à forfait;
- 51% des chargés de cours ont plus de 44 ans;



Croyez-vous que l'Employeur nous fera des cadeaux?

L'UNIVERSITÉ LAVAL : TOUJOURS UNE GRANDE UNIVERSITÉ GRÂCE AU TRAVAIL SOUTENU DE L'ENSEMBLE DE SES ENSEIGNANTS

- Plus de 75 % des chargé-es de cours ont une maîtrise ou un doctorat en plus d'un autre 10 % en voie de compléter une maîtrise ;
- Près de 7 chargé-es de cours sur 10 retirent en salaire de chargé-e de cours moins de 20 000 \$ par année ;
- Pour 31 % des répondants, leur salaire de chargé-e de cours représente la totalité de leurs revenus en salaires ;
- Plus on est jeune, plus le salaire de chargé-e de cours est important dans le salaire total, mais cette proportion remonte après 45 ans ;
- En moyenne, les répondants sont des chargé-es de cours depuis 7 années. Cela va de 1 mois à 35 ans !

De plus...

Selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) réalisée en 1999, l'écart salarial était de 70 % lorsqu'une charge de cours était donnée par un professeur comparativement à un chargé de cours. Malgré des avancées majeures, aujourd'hui, l'écart demeure de 40 %. Est-ce à dire que les professeurs gagnent trop cher par rapport aux chargé-es de cours ? Non, bien évidemment. Mais cela veut dire qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour obtenir notre reconnaissance.

Aujourd'hui, en comparaison avec nos collègues chargés de cours des autres universités québécoises, la différence pour une charge de cours se situe entre 500 \$ et 1 000 \$.

Quelques « maux » qui se chiffrent

On peut évidemment faire dire beaucoup de choses aux chiffres. Alors, regardons aussi les textes.

À ce sujet, je vous invite à lire, en annexe, des extraits de La lettre à la communauté universitaire du recteur de l'Université Laval ainsi que des extraits du Journal des débats de l'Assemblée nationale du 22 novembre 2006

issus des travaux parlementaires de la Commission sur l'éducation.

Des attentes

Comme l'indiquent les Statuts et règlements de notre institution, « l'Université Laval est un établissement de tradition chrétienne et d'expression française qui a pour objets l'enseignement supérieur et la recherche ».

Nous sommes d'accord avec certaines des traditions lavalloises, mais celle de l'iniquité envers plus de 2 000 d'entre nous, n'est plus un souhait de Noël ni un vœu pieux de bonne année. En fait, nous n'espérons pas de cadeau en cette période des fêtes. Nous voulons notre dû... pour que l'emballage soit le reflet du contenu.

Des enjeux

Notez que cet éditorial ne s'adresse pas directement au comité de négociation patronal, mais bien à leurs mandants. Nos deux comités travaillent forts pour trouver des solutions originales. Mais l'originalité ne devra jamais aller au-delà du respect et de l'équité. Nous demeurons également solidaires de nos collègues professeurs et restons fidèles à nos engagements envers nos étudiants : l'amélioration de la qualité de l'enseignement passera toujours par l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble de ses enseignants.

À toutes et à tous, conventionnellement et collectivement, l'équipe du SCCCUL vous souhaite une année inoubliable !

MARTIN COURVAL,
PRÉSIDENT DU SCCCUL

Extrait de la Lettre à la communauté universitaire du 14 décembre 2006 de Michel Pigeon, recteur de l'Université Laval

«Le montant que recevra l'Université Laval en 2006-2007 est de l'ordre de 14,6 M\$. Cela nous permettra de faire face à nos obligations et, particulièrement d'embaucher une centaine de nouveaux professeurs durant l'année en cours, tout en maintenant l'équilibre budgétaire. Nous pourrions aussi assumer les coûts dus aux déficits actuariels des régimes de retraite, et compenser la baisse de revenus due à la légère diminution des effectifs étudiants cet automne.»

Réflexion : Est-ce que le déséquilibre qui existe avec nos confrères et consœurs chargés de cours et nos collègues professeurs fait partie de l'équilibre budgétaire? Qu'en pensez-vous M. Pigeon? Et qu'en pense M. Dufour?

Extraits du Journal des débats de l'Assemblée nationale du 22 novembre 2006, lors des travaux parlementaires de la Commission sur l'éducation

Le Président (M. Chagnon député du PLQ): «Ce que je constate, c'est qu'à l'Université Laval on a augmenté de façon importante son niveau d'endettement par rapport à d'autres institutions. (...) Mais vous n'aviez pas non plus des chargés de cours avec lesquels vous pouviez balancer vos coûts de ressources humaines sur une base annuelle?»

M. Pigeon (Michel): «M. le Président... Non. Je voudrais dire quelques mots. Je laisserai M. Godbout compléter, parce qu'il y a des éléments historiques. D'abord, vous constaterez que, grosso modo, nos budgets d'opération sont équilibrés depuis trois ou quatre ans, donc la dette a été accumulée alors que nous n'étions pas là. Je pense que...»

Le Président (M. Chagnon député du PLQ): «Oui, mais c'est ça, Mgr de Laval était passé avant vous, puis il n'y avait pas de dette quand Mgr de Laval était là, aussi.»

Réflexion : Mgr de Laval était sûrement un très bon gestionnaire.

Un extrait du Journal des débats sur l'intégration des chargés de cours

M. Bouchard (député du PQ): «La population des chargés de cours qui fréquentent votre campus a pris de l'expérience. Je pense que leur expérience professionnelle sans doute est plus évidente qu'elle ne l'était, parce que ces gens-là reviennent, année après

année, fréquenter les salles de cours. Est-ce que vous avez un plan de match pour l'intégration des chargés de cours, dans votre scénario de développement professoral? Comment ça fonctionne? Autrement dit, est-ce que vous avez des précaires réguliers chroniques?»

Réflexion : Question claire ! Réponse...

M. Pigeon (Michel): «(...) Maintenant, c'est clair que, concernant les chargés de cours, ils ont pris une place qu'ils ne prenaient pas avant, et c'est clair que... je pense qu'on ne verra pas dans les prochaines années de diminution très significative du nombre de chargés de cours. Et vous avez donc raison de dire qu'ils sont là et qu'il faut en tenir compte. (...) Lorsque 40% des cours sont donnés par des chargés de cours, on peut penser que, comme vous dites, les gens qui reviennent d'année en année, on a intérêt à ce qu'ils soient le plus performants possible, je dirais, le plus... dans une situation la plus sereine possible. Et donc je suis certain qu'au terme de la convention collective actuelle on aura fait certains pas dans ce sens-là.»

Réflexion : S'agit-il de ménager le chou et la chèvre?

Un extrait du Journal des débats sur la qualité de l'encadrement

M. Bouchard (député de Vachon): «(...) Ce qui veut dire dans le fond que la transformation qui s'est opérée dans le profil de l'encadrement par des profs et des chargés de cours, cette transformation-là n'a pas abouti à une détérioration de l'encadrement mais à un maintien de la qualité, peut-être même un accroissement de la qualité de l'encadrement, je ne sais trop, mais c'est sûr que vous allez devoir tenir compte de ça dans les négociations de la convention collective.»

Réflexion : Que dire de plus! Merci: M. Bouchard.

POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

LE SCCCUL REND HOMMAGE AUX CHARGÉS-ES DE COURS



Désireux de souligner l'apport essentiel des chargés de cours à la vie universitaire, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) a organisé pour une deuxième année consécutive une soirée-gala le mercredi 22 novembre 2006, dans le cadre de la Journée nationale des chargés-es de cours. C'est dans une ambiance de convivialité et de franche camaraderie que s'est tenu cet événement.

14 candidatures ont été proposées dans les cinq champs d'activités suivants: création artistique; enseignement; production professionnelle; publications et recherche; carrière comme chargé-e de cours; implication sociale et militantisme syndical.

Le président du SCCCUL, M. Martin Courval, a remis des certificats de reconnaissance accompagnés d'une somme de 250\$ à cinq chargés-es de cours qui se sont particulièrement illustrés pendant leur carrière d'enseignantes et d'enseignants universitaires. Ce sont: *Création artistique*: M. Alexandre David, École des arts visuels; *Enseignement*: M^{me} Amra Ridjanovic, Département d'information et de communication; *Production professionnelle: publications et recherche*: M^{me} Isabelle Côté, École de Service social; *Carrière comme chargé-e de cours*: M. Philip L. Grenon, Département de management; *Implication sociale et militantisme syndical*: M^{me} Dominique Malacort, Département des littératures.

Dans la catégorie *Enseignement*, une mention spéciale accompagnée d'une somme de 100\$ a été octroyée à M. Jean-François Broudehoux, chargé de cours au Département des fondements et pratiques en éducation.

M^{me} Hélène Fortin, soprano colorature, chargée de cours à la Faculté de musique et M. Henri Dorion, géographe, chargé de cours au Département de géographie de la Faculté de foresterie et géomatique ont procédé à la sélection **des lauréats-es de 2006.**

Le recteur de l'Université Laval, M. Michel Pigeon, ainsi que la première vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), M^{me} Marie Blais, ont pris la parole lors de cette soirée qui se tenait au Pavillon Gene H. Kruger de l'Université Laval.

Le comité d'organisation du Gala a pu compter sur la participation des membres suivants: M^{me} Nicole Blouin, Département d'information et de communication, vice-présidente aux communications; M. Claude Brochu, Département de langue et linguistique, vice-président aux relations intersyndicales; M^{me} Énith Ceballos, ÉLUL; M. Roger Desgroseillers, Département des relations industrielles; M. Puma Freytag, Département des littératures, vice-président à la vie syndicale; M^{me} Rosa Maria Fitz Camacho, ÉLUL et M. Marc Philippe Parent, Département d'informatique et de génie logiciel.

L'ensemble de musiciens sous la direction d'un chargé de cours à la Faculté de musique, M. Joël Thibault (saxo), comprenait également MM. Clément Robichaud (piano), Michel Boivin (batterie) et Daniel Breton (basse).



L'animateur Marc-Philippe Parent, le président Martin Courval et l'animatrice Nicole Blouin.



La 1^{re} vice-présidente de la Fneeq-CSN, Marie Blais.



Amra Ridjanovic, lauréate *enseignement*.



Le recteur Michel Pigeon.



Philip L. Grenon, lauréat *carrière comme chargé de cours*.



Isabelle Côté, lauréate *recherche et publications*.



Dominique Malacort, lauréate *implication sociale et militantisme syndical*.



Jean-François Brudehous, mention spéciale *enseignement*.



Les invités

Photos: Alain de Bonville



Les principaux points des demandes syndicales à la table de négociation n'ont pas encore fait l'objet de règlements ou ententes. C'est à pas de tortue, à un rythme d'escargot, que la partie patronale aborde les différents éléments de la négociation avec le Syndicat des chargées et chargés de cours qui avait élaboré une planification rigoureuse des principaux points de discussion à la table de négociation.

Rappelons que depuis le 2^e dépôt syndical le 21 septembre dernier, il n'y a eu qu'un dépôt partiel des propositions de l'Employeur, le 17 octobre, puis un complément à ce dépôt le 5 décembre 2006, même si les deux parties se rencontrent régulièrement trois demi-journées par semaine.

REVENIR À L'ARBITRAIRE DE LA GESTION DÉPARTEMENTALE

L'esprit général qui se dégage de ces demandes patronales peut se résumer en un point: revenir à l'arbitraire de la gestion départementale.

L'Employeur cherche-t-il à diviser les chargés-es de cours entre eux? D'abord entre les chargés-es d'enseignement et les chargés de cours à forfait par le biais de l'attribution. Ensuite, en isolant les superviseurs-es de stages et les chargés-es de cours donnant des leçons individuelles en musique en laissant à la discrétion de l'unité la rémunération pour l'enseignement individualisé.

L'Employeur cherche-t-il à provoquer les chargés-es de cours par des propositions qui marqueraient un net recul, si elles étaient acceptées?



QUELS SONT LES GRANDS POINTS À RETENIR DES DOCUMENTS PATRONAUX?

1 L'attribution

En ce qui regarde l'attribution annuelle, l'Employeur serait d'accord en principe. Mais il désire octroyer aux chargés-es d'enseignement une priorité sur les chargés-es de cours à forfait dans l'attribution des cours selon les disponibilités et les compétences, risquant de défavoriser les chargés-es de cours à forfait.

2 La tâche

Il y a une remise en question de la tâche d'enseignement de même que de la notion de tâches liées, qui seraient appelées désormais «tâches complémentaires». L'Employeur cherche aussi à revoir la quantification du forfait, i.e le critère pour déterminer ce qui est un forfait. Par exemple, réexaminer la notion du nombre d'heures de travail, du nombre de cours magistraux, la durée du contrat, et tout ce qu'on fait dans les cours pour obtenir un salaire de précaire.

3 Le lien d'emploi

L'employeur trouve que les listes de classement sont trop longues. Il veut réduire le nombre de chargés-es de cours en emploi.

Le lien d'emploi serait ramené à deux ans. Pour obtenir une 3^e année il faudrait le demander par écrit.

Par ailleurs, une session où il n'y aurait pas au moins 15 heures d'enseignement, avec évaluation des apprentissages, ne pourrait pas servir pour le maintien du lien d'emploi.

À ceci s'ajoute le risque de perdre son lien d'emploi, si une personne chargée de cours refuse des cours deux fois de suite, si elle se



désiste d'un cours moins de 3 semaines avant le début de la session et si elle ne donne pas de nouvelles à la fin d'un congé parental.

4 Les PECC

Il pourrait y avoir, tous les 3 ans, une révision des exigences par les unités, mais pas au moment actuellement prévu dans la convention. Ce moment serait laissé à la discrétion des unités.

5 L'aide pédagogique

Cette aide serait attribuée selon les politiques et pratiques de l'unité. Il n'y aurait plus de balises communes à tous les chargés-es de cours. L'arbitraire de chaque unité serait érigé en système.

6 L'allocation de soutien professionnel

De 120\$ qu'elle est actuellement, elle serait ramenée à 50\$ par point de classement. En échange, un ordinateur (dont on ne précise pas le niveau de mise à jour...) serait placé dans les locaux des chargés-es de cours.

7 Le perfectionnement

La volonté du patron est claire. L'Employeur veut rapatrier dans une même enveloppe budgétaire les volets du perfectionnement long, du perfectionnement court et de la pédagogie universitaire.

Les volets étant unifiés, les priorités seraient définies par les unités car l'Employeur souhaite que l'attribution des fonds se fasse par l'unité. Cette attribution serait accordée en priorité aux chargés-es de cours les plus pointés. Qu'arriverait-il alors aux chargés-es de cours qui ont peu d'ancienneté? Il y aurait aussi disparition du comité de perfectionnement et des activités de pédagogie du SCCCUL.

8 Clause de réserve

L'employeur désire augmenter le nombre de cours maximum attribué à des étudiants-es par session, à deux cours, soit 90 heures pour un maximum de 135 heures par année. Il désire par cette clause privilégier les étudiants, refusant par conséquent d'ajouter à la clause de réserve les autres catégories d'employés demandées par le SCCCUL.

9 Les libérations syndicales

L'Employeur désire diminuer substantiellement le nombre de libérations syndicales versées par l'Employeur (actuellement de 17) à 10 par session. Les sommes récupérées seraient versées, soit au fonds de perfectionnement, soit utilisées pour engager du personnel au VRRH, chargé d'élaborer des guides explicatifs de la convention à l'intention des directeurs d'unités...

10 Allongement de la période d'essai

L'Employeur désire effectuer une évaluation administrative à la session qui suit la fin de la période d'essai, rallongeant d'autant celle-ci.

11 Participation aux instances universitaires

Il n'y aurait pas de pointage pour la participation aux instances universitaires si cette participation est de moins de 150 heures. Par ailleurs, l'envoi au syndicat des documents du Conseil universitaire et du Conseil d'administration ne se ferait qu'une fois qu'ils auraient été adoptés par ces instances.

12 Durée du contrat

L'Employeur voudrait augmenter la durée du contrat d'engagement à 18 semaines (au lieu de 15 actuellement) sans compensation pécuniaire.

13 Une échelle salariale pour tous les chargés-es de cours

L'Employeur voudrait une échelle salariale pour les chargés-es de cours à forfait basée sur le pointage, avec progression accélérée pour ceux et celles qui détiennent une maîtrise ou un doctorat. L'échelle prise en exemple par l'employeur est celle de l'UQAM. Selon nos négociateurs syndicaux, cette échelle entraînerait une baisse de rémunération pour plusieurs chargés-es de cours.





LES GRANDS THÈMES DE CETTE NÉGOCIATION SONT :

- La stabilisation de l'emploi des chargés-es de cours;
- L'intégration des chargés-es de cours à la communauté universitaire;
- Les principaux points des demandes syndicales touchent :

1 L'attribution

Comment s'assurer que nous ayons tous les cours qui devraient nous revenir ?

Nous demandons :

- de civiliser l'attribution et stabiliser les chargés-es de cours à forfait par l'annualisation des contrats;
- d'augmenter la durée des contrats pour les chargés-es d'enseignement ; minimum, 2 ans ; maximum, 5 ans ;
- de renouveler de façon automatique les contrats de chargés-es d'enseignement ;
- d'attribuer des cours pour les chargés-es d'enseignement avant la clause de réserve (étudiants-es) ;
- de limiter l'attribution de cours aux étudiants-es ;
- de défendre l'accès à l'emploi en empêchant que d'autres personnes non chargés-es de cours puissent obtenir des cours sans passer par la clause de réserve comme les professeurs à la retraite ;
- de mettre dans la clause de réserve toutes les catégories qui ne sont pas profs ou chargés-es de cours

2 Contrat, conditions de travail

Un grand nombre de chargés-es de cours ne disposent pas encore de locaux convenables pour encadrer les étudiants, est-ce acceptable ?

Nous demandons :

- un meilleur aménagement des locaux et la fourniture d'un matériel pédagogique plus adéquat (manuel, informatique, casier postal, téléphone, etc) ;
- que l'aide pédagogique passe de 60 à 45 étudiants.

3 PECC

Est-il convenable que les exigences de qualification soient différentes pour les chargés-es de cours que pour les autres catégories d'enseignants ?

Nous demandons :

- que tous ceux et celles donnant des cours répondent aux mêmes profils d'engagement que les chargés-es de cours ;
- une modification de l'expression PECC prêtant à confusion ;
- que l'Employeur différencie les « exigences de qualification » des « critères d'engagement » pour le recrutement ;
- qu'il améliore la gestion des « exigences de qualification » et la reconnaissance des compétences des chargés-es de cours.

4 Perfectionnement

Comment répondre aux besoins croissants de formation des chargés-es de cours ?

Nous demandons :

- une augmentation d'un montant équivalent à 15 charges de cours ;

- de rendre transférables les fonds non utilisés du volet, e (attribués aux initiatives des unités) dans les autres fonds (perfectionnement long et court).

5 Évaluation et appréciation de l'enseignement des chargés-es de cours

L'évaluation doit viser avant tout l'amélioration du travail d'enseignant-e.

Nous demandons:

- une amélioration des conditions de l'évaluation des chargés-es de cours;
- une amélioration des questionnaires liés à l'appréciation des étudiants-es, (adaptés à l'enseignement avec des balises pour des questionnaires informatisés).

6 Représentation aux instances universitaires

Comment concrétiser la participation des chargés-es de cours à la vie universitaire?

Nous demandons:

- d'avoir un chargé-e de cours sur tous les comités de programme où des chargés-es de cours enseignent;
- d'avoir un représentant chargé-e de cours aux différentes instances, (Conseil de la faculté, Commission de la recherche).

7 La formation à distance et la formation continue

Nous demandons:

- de civiliser la formation à distance.

Comment?

- en fournissant de l'aide pédagogique;
- que la section soit limitée à 150 étudiants;
- que les tuteurs soient des profs ou des chargés-es de cours;
- que l'impression des textes soit à la charge de l'Université;
- qu'il y ait un remboursement de l'Internet, haute vitesse;
- qu'il y ait un numéro sans frais et une carte d'appel pour le téléphone.

Nous demandons:

- de civiliser la formation continue.

Comment?

- que les personnes embauchées le soient à titre de chargés-es de cours;
- que les personnes embauchées aient le même lien d'emploi;
- qu'il y ait une priorité de rappel pour ceux et celles en lien d'emploi;
- que l'on différencie les activités créditées et non créditées.

Nous demandons:

- de civiliser l'attribution des chargés-es de cours de la faculté de médecine dentaire.

Comment?

- En tenant compte de leur spécificité.

Nous demandons:

- de civiliser l'attribution des superviseurs de stage.

Comment?

- En tenant compte de leur spécificité: éducation, service social etc.

Nous demandons:

- de civiliser l'attribution des chargés-es de cours en musique et les conditions d'exercice de l'enseignement individuel.

8 Retraite

Nous demandons:

- que la cotisation à la retraite soit possible jusqu'à 69 ans;
- une augmentation des cotisations salariales (8%) et patronales (10%).

9 Relations du travail et action syndicale

Nous demandons:

- de privilégier la procédure sommaire d'arbitrage pour éviter de régler les griefs en arbitrage;
- d'augmenter le nombre de libérations syndicales de 5 par session;
- de faire signer le formulaire d'adhésion en même temps que le contrat.

PÉRIODE DES FÊTES

Les bureaux du SCCCUL seront fermés pendant la période des Fêtes à compter du vendredi 22 décembre 2006 à 16h30, jusqu'au lundi 8 janvier 2007 à 9h.

ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS-ES

Trois chargés-es de cours ont été élus délégués-es de leur unité, lors de l'assemblée générale du vendredi 1^{er} décembre 2006. Ce sont :

- **André LaRue**,
Département de relations industrielles ;
- **Fridolin Saint-Louis**,
Faculté de théologie et de sciences religieuses ;
- **Nicole Tardif**,
École des Arts visuels.

PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

PROGRAMMATION DE JANVIER 2007

1. L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉVALUATION DANS LES GRANDS GROUPES

Pour apprivoiser l'enseignement et l'évaluation des apprentissages dans les grands groupes, nous vous proposons un atelier mené de mains de maître par une spécialiste passionnée de l'éducation. Des façons de faire pour favoriser un meilleur apprentissage et un meilleur suivi des étudiants seront discutées et expérimentées.

Invitée: **Rachèle Lavoie, chargée de cours**
Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage

Lundi, 8 janvier 2007 – De 9 heures à 13 heures

Salle 3105, Pavillon Maurice-Pollack

2. ET SI ON HUMANISAIT L'ENSEIGNEMENT?

« L'humain doit être au centre de l'enseignement quel qu'il soit ». – Thomas De Koninck

Pour faire suite à la conférence de M. Thomas de Koninck portant sur la déshumanisation de l'enseignement, nous proposons une réflexion sur les possibilités d'agir dans le sens de l'humanisation de notre propre enseignement. Nous discuterons des idées et des actions susceptibles de contribuer à rendre notre enseignement plus humanisant tout en nous valorisant nous-mêmes comme être humain.

Invitée: **Liliane Hamel, chargée de cours**
Département de management

Vendredi, 26 janvier 2007 – De 9 heures à 12 heures

Salle 3105, Pavillon Maurice-Pollack

Prière de vous inscrire auprès de la secrétaire du SCCCUL, Hélène Beaudoin.
Téléphone: 656-2202 • Courriel: scccul@scccul.ulaval.ca

COLLÈGE ÉLECTORAL

Le jeudi 26 octobre dernier le Collège électoral des chargés-es de cours s'est réuni sous la présidence de madame Hélène Bois, chargée de cours en Histoire en vue d'élire ses représentants-es à la Commission des affaires étudiantes, au Conseil d'administration, au Conseil universitaire, au Conseil de la Faculté des études supérieures et au Comité d'orientation stratégique du réseau de valorisation de l'enseignement. M. Jacques Martinette qui agissait comme secrétaire du collège a avisé les membres que le Collège électoral compte 21 personnes.

Ont été élus-es :

- Commission des affaires étudiantes (mandat de 2 ans) M^{me} Évelyne Guay, Direction générale des programmes de premier cycle, cours compensateurs ;
- Conseil d'administration (mandat de 2 ans) : M^{me} Nicole Blouin, Département d'information et de communication ;
- Conseil universitaire : (mandat de 2 ans) M^{me} Ginette Pelletier, Département des fondements et pratiques en éducation ;
- Conseil de la Faculté des études supérieures (mandat de 2 ans) : M. Pierre-Charles Tremblay, Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage
- Comité d'orientation stratégique du réseau de valorisation de l'enseignement (mandat d'un an), M^{me} Johanne Lessard, Faculté de théologie et de sciences religieuses.

Expresso

Volume XI, numéro 5 – Décembre 2006

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination : **Nicole Blouin**
Comité de rédaction : **Nicole Blouin, Claude Brochu, Puma Freytag**
Textes : **Nicole Blouin, Martin Courval, Aline Pageau Lauzière**
Révision : **Marie-Josée Verreault**
Infographie : **Pouliot Guay graphistes**

SCCCUL

Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304
Cité universitaire
Québec (Québec)
G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2202
Télécopieur : (418) 656-3186
Courriel : scccul@scccul.ulaval.ca
www.ulaval.ca/scccul